



PREFETE DES HAUTES PYRENEES
Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Communiqué de presse

Tarbes, le 05 octobre 2016

Elections commune de Juncalas
dimanche 6 novembre 2016

Par arrêté préfectoral du 03 octobre 2016, les électrices et électeurs de la commune de JUNCALAS sont convoqués le dimanche 06 novembre 2016 à l'effet d'élire un conseiller municipal.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, il aura lieu le dimanche 13 novembre 2016. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

Chaque candidat à cette élection doit obligatoirement déclarer sa candidature à la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost – Avenue Monseigneur Flauss à Argelès-Gazost ou à la Préfecture – bureau des élections et des professions réglementées – rue des Ursulines à Tarbes du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre 2016 inclus de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. La déclaration de candidature est effectuée personnellement ou par un mandataire muni d'un mandat signé par le candidat.

Contacts Presse :

Pôle communication interministérielle : 05 62 56 65 05
pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

